

Directive playoffs – saison 2016/17

(Directive en complément des modalités 2016/17)

1. Généralités pour toutes les séries, resp. tous les matches

Modalités

Les modalités de chaque ligue ainsi que le mode de fixation des rencontres peuvent être consultés dans la directive « Modalités 2016/17 ».

Réglementation concernant le droit de jouer à domicile

Sur accord écrit entre les deux clubs, le droit de jouer à domicile peut être échangé.

Dates des matches, heures du coup d'envoi

L'équipe organisatrice fixe la date du match (en respectant la fourchette des dates fixée dans le calendrier).

Jours de match

- Les matches en semaine peuvent se jouer le mardi, le mercredi ou le jeudi (uniquement Ligue nationale).
- Les matches du week-end peuvent se jouer le vendredi, le samedi ou le dimanche. Exception : le dimanche des finales de coupe (25.02.2017) est en principe exclu pour toutes les ligues.
- Les matches du samedi peuvent également être joués le vendredi. Si un match du samedi est avancé au vendredi, le match du dimanche pourra se jouer le samedi.
- Lors du week-end de Pâques, s'il n'y a qu'un seul match par série à jouer, celui-ci peut avoir lieu aussi bien le samedi saint que le lundi de Pâques.

Coup d'envoi

Matches en semaine

Mardi à jeudi : jusqu'à 20h00 (uniquement Ligue nationale)

Matches du week-end

Vendredi : 19h00 – 21h00

Samedi : 10h00 – 21h00

Dimanche : 10h00 – 20h00 (Juniors M18 et M16 uniquement jusqu'à 18h00)

Annnonce des dates de match

Tous les candidats aux playoffs sont tenus d'effectuer leur demande de réservation de halle auprès des communes, des offices de sport, etc. le plus rapidement possible.

Disposition majeure : les modifications à court terme (renvois de matches) sont exclues par principe !

Les clubs sont priés d'annoncer dans les délais prescrits, via le portail de swiss unihockey, les dates déjà fixées sur la base du classement de leurs équipes.

Pour les délais, se reporter au document « Inscription dates des matches playoffs – saison 2016/17 ».

Toutefois, si pour des raisons de force majeure, des modifications s'avéraient incontournables, elles devraient être communiquées immédiatement au bureau de swiss unihockey (selon le RDM, art. 1.17.4).

Temps de jeu

Pour tous les matches des playoffs et des playouts, se reporter au paragraphe 2 des RDJ ainsi qu'à la directive « Temps de jeu » (RDJD3).

Si aucun but n'est marqué pendant la prolongation jouée selon le principe de la mort subite, il y aura une séance de tirs au but selon l'art. 2.4 des RDJ.

2. Conditions-cadres

Pour tous les matches de Ligue nationale, le « Complément à la directive playoffs pour la Ligue nationale » s'applique en plus des présentes dispositions, selon la décision du comité de la Ligue nationale.

Les points mentionnés ci-après sont valables pour toutes les séries et tous les matches, sauf disposition contraire.

Annonce des résultats

L'annonce des résultats se fait selon la directive d'annonce des résultats 2016/17.

Terrain

Les mesures du terrain et le marquage doivent être conformes aux règlements de l'IFF (petit terrain : aux règlements de swiss unihockey). L'organisateur est responsable de ce que la zone de chute de 50 cm soit toujours respectée. Seuls les participants impliqués directement dans le match ainsi que les redresseurs de bandes sont autorisés à se tenir dans cette zone. Pour des raisons de sécurité, il est recommandé de prévoir une distance minimale de 120 cm entre le premier rang des spectateurs et la bande.

Petit terrain : lors des matches des playoffs, les zones d'échange doivent impérativement être placées sur un côté longitudinal du terrain. Durant les playoffs, il n'y a aucune possibilité de placer les bancs des joueurs dans les coins du terrain ou derrière les buts. Les matches des playoffs de promotion/relégation entre la 1^{re} ligue et la 2^e ligue PT peuvent se jouer selon les conditions habituelles et sont exemptés des dispositions susmentionnées.

Secrétariat de match

Le secrétariat de match doit être placé selon les règlements de l'IFF et de swiss unihockey. Il faut également veiller à ce que le secrétariat de match et les bancs des pénalités soient placés de telle façon que le public ne puisse exercer aucune influence.

Les exigences en matière d'infrastructure pour le secrétariat de match sont précisées dans les dispositions de l'association nationale et de l'association internationale.

Les membres du secrétariat de match (secrétaire de match, chronométreur, speaker et redresseurs de bandes) sont mis à disposition par l'organisateur. Toutefois, swiss unihockey se réserve le droit d'envoyer un fonctionnaire officiel de la CA ou de la CT comme coach ou superviseur du secrétariat de match. Les membres du secrétariat de match doivent alors suivre ses instructions.

Si swiss unihockey constate des irrégularités dans le travail du secrétariat de match, l'association se réserve le droit de remplacer les membres de ce secrétariat de match par des membres neutres et ce aux frais de l'organisateur (dédommagement selon le Règlement TTA – dédommagement des arbitres). Les membres du secrétariat de match de l'organisateur doivent alors soutenir les membres neutres dans leur travail.

Vestiaires

Au moins un vestiaire avec douches doit être mis à disposition de chaque équipe. Il faut en outre éviter que le vestiaire de l'équipe adverse se trouve à proximité. Les vestiaires doivent pouvoir être fermés à clé ; dans ce cas, les clés sont remises automatiquement aux responsables des équipes respectives.

Les arbitres doivent aussi avoir leur propre vestiaire avec douches. Le vestiaire doit pouvoir être fermé à clé et les clés sont alors remises automatiquement aux arbitres.

Service sanitaire

Il faut mettre à disposition une pièce particulière avec l'infrastructure nécessaire et du personnel qualifié qui pourra donner les premiers secours si le cas se présente et assurera des soins sanitaires d'ordre général.

Restauration

Selon les contrats en vigueur avec les sponsors de l'association, il faut tenir compte de leurs marques dans le choix des produits.

La restauration doit être installée si possible hors de la halle. Une éventuelle restauration installée dans la halle ne devra pas déranger le déroulement ordinaire des matches.

Les stands installés dans la halle ne doivent pas déranger le déroulement ordinaire des matches.

Sécurité

La sécurité des spectateurs, des fonctionnaires, des joueurs/joueuses et autres personnes présentes doit être assurée en tout temps par le club organisateur (respecter les prescriptions des autorités et de la police du feu).

Pauses / divertissements pendant les pauses

La durée des pauses est également prescrite dans la directive RDJD3.

Pendant les pauses, des divertissements peuvent avoir lieu pour autant qu'ils ne dérangent le déroulement ordinaire des matches. Si de tels divertissements mis sur pied par l'organisateur se déroulent sur le terrain, les buts doivent être mis dans les coins du terrain pour que les arbitres puissent contrôler qu'ils sont conformes.

Remise des coupes, des médailles et autres distinctions de swiss unihockey

Il convient de respecter les directives du secrétariat de swiss unihockey pour garantir une cérémonie en bonne et due forme. Ces lignes directrices sont communiquées avant les matches concernés.

Billet pour observateur

Une place assise doit être réservée pour l'observateur (inspecteur des arbitres) lors de chaque match ; cette place doit être choisie de telle sorte que l'observateur puisse avoir une bonne vue d'ensemble du terrain.

Divers

Les directives et règlements officiels de swiss unihockey sont appliqués dans tous les cas qui ne figurent pas explicitement dans la présente directive.

Cette directive a été édictée par l'organe compétent de swiss unihockey le 06 janvier 2017.

swiss unihockey
Commission technique

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Wullschleger".

Beat Wullschleger